

Comité d'animation pour tous sur le parc de Montaud
18 rue Benoit Frachon
42000 Saint-Etienne
04 77 33 41 76/06 87 87 02 17
jeunessemontaud@orange.fr



ACCUEIL P E R I S C O L A I R E

PROJET

EDUCATIF

Année 2018-2019

S O M M A I R E

PREAMBULE

A – LES OBJECTIFS

B – LES CONDITIONS D’ADMISSION

C– LES MODALITES D’INSCRIPTION

D – L’ACCUEIL DES ENFANTS

E – LE PERSONNEL

F – LES ACTIVITES

G – LE PARTENARIAT

H --- LES MODALITES D’EVALUATION

PREAMBULE

L'ASSOCIATION « COMITE D'ANIMATION POUR TOUS SUR LE PARC DE MONTAUD » gère l'accueil périscolaire des écoles maternelles et élémentaires publiques du « Petit Coin » et du « Grand Clos » depuis le 1^{er} septembre 2005.

Cet accueil est organisé dans le cadre du dispositif périscolaire mis en place par la Ville de Saint-Etienne. Il s'inscrit dans les priorités du projet éducatif local et respecte les aspects pédagogiques retenus dans la charte d'accueil périscolaire. Il permet l'accueil des enfants de ces écoles sur les périodes hors des temps scolaires et hors des temps de vacances scolaires durant lesquelles les parents ne sont pas en mesure d'assurer la garde.

Le financement du fonctionnement de cet accueil est assuré par la Ville de Saint-Etienne, par la Caisse d'Allocations Familiales de Saint-Etienne dans le cadre du contrat Enfance Jeunesse et par les participations des familles.

Le local est situé 18, Rue Benoit Frachon dans le quartier du GRAND CLOS, au Nord Ouest de la ville.

A- LES OBJECTIFS :

Objectifs de la structure :

1 - Satisfaire les besoins des familles dans le quartier du Grand Clos et du Petit Coin.

2 - Avoir une continuité, une cohérence dans un système de garde collectif (Ex : l'enfant qui quitte la Crèche pour rentrer à l'école peut être accueilli en périscolaire).

3 - Créer un espace de socialisation dans le respect des besoins individuels des enfants :

→ Développer lors du temps périscolaire un lieu agréable pour l'enfant ainsi qu'un lieu d'échanges et de dialogues avec les enfants et leurs familles

4- Accompagner les parents dans leur fonction parentale

→ Favoriser le lien parents-enfants-professionnels

5- Permettre l'accès à l'accueil périscolaire pour tous les enfants dans un objectif de mixité sociale.

→ Favoriser l'insertion sociale et culturelle des familles

Objectifs éducatifs:

1 - Participer à l'épanouissement et au bien-être des enfants.

2 - Accompagner chaque enfant dans la découverte de ses possibilités en suscitant sa curiosité et en encourageant les échanges et l'insertion dans le groupe.

3 - Développer l'autonomie dans le respect des besoins et des caractéristiques de chaque âge (capacité d'initiatives, de créativité, prise de responsabilité)

4 – Favoriser la tolérance, l'expression de la solidarité et l'acceptation de la différence.

B - LES CONDITIONS D'ADMISSION :

Peuvent être admis :

- les enfants dont les parents travaillent
- Les enfants dont les parents sont en recherche d'emploi
- Les enfants dont les parents doivent pallier à une situation d'urgence
- Les enfants en situation de handicap.

Tout cas particulier peut être étudié.

C – LES MODALITES D'INSCRIPTION :

Un dossier d'inscription est établi pour chaque enfant sur la base de renseignements :

- identité de la famille
- identité de l'enfant
- lieu de résidence
- personnes pouvant venir chercher l'enfant
- personnes à prévenir en cas d'urgence
- décharge permettant l'intervention médicale d'urgence

Tarifification

La participation est calculée en fonction du quotient familial et selon le barème Mairie.

Le quotient maximum est pris en compte pour les familles résidant hors de Saint-Etienne.

La facturation est effective dès la prise en charge des enfants.

Matin :

- un temps d'1 heure est comptabilisé.

Soir :

- l'accueil fonctionne jusqu'à 19h.
- Variable selon l'heure de départ de l'enfant (voir document tarification)

D – L'ACCUEIL DES ENFANTS

Les enfants des Ecoles maternelles et élémentaires publiques du GRAND CLOS et du PETIT COIN peuvent être accueillis les lundis, mardis, jeudis et vendredis avant et après le temps scolaire.

La structure est ouverte :

- le matin de 7h30 à 8h30
- le soir après l'école et jusqu'à 19h

L'accueil s'effectue dans un climat de confiance entre l'équipe et les parents : ces derniers ont leur place au sein du périscolaire.

Lorsque les parents viennent récupérer leur enfant, ils peuvent participer aux activités, et profiter de ce moment pour échanger ou s'informer auprès de l'équipe.

L'accueil périscolaire a pour vocation d'être un lien entre les familles et l'école.

L'accueil du matin : l'équipe recueille les informations nécessaires pour l'accueil des enfants et si besoin les transmet à l'école. Le contact relationnel et sécurisant est important dans ce moment de transition entre la famille et l'école.

L'Accueil du soir : l'équipe note les informations données par les enseignants pour les transmettre aux parents.

Après une journée d'école, elle s'adapte aux besoins des enfants.

Accueil de l'enfant en situation de handicap :

L'accueil périscolaire participe au maintien des enfants en situation de handicap dans un cadre de vie ordinaire. Les animateurs prennent en compte le handicap et des dispositions particulières peuvent être prises en concertation avec les parents.

E - LE PERSONNEL

L'équipe est composée d'une directrice qui travaille en collaboration avec un coordinateur pour l'action pédagogique.

Une équipe diplômée assurent l'accueil le matin et le soir.

Leur rôle essentiel est de respecter l'observation, l'écoute et le respect du rythme de l'enfant.

F – LES ACTIVITES

La structure est un lieu sécurisant où l'enfant joue, se repose, crée des liens avec les animateurs et les autres enfants, un lieu qui lui donne les moyens d'être acteur de sa vie.

L'équipe doit :

Respecter son rythme et ses besoins en fonction de son âge et de son individualité :

- Besoin affectif.
- Besoin physique.
- Besoin intellectuel.

Favoriser son épanouissement :

- Proposer des jeux et activités variés et adaptés à chaque âge.
- L'aider à l'acquisition de son autonomie.
- Le respecter dans son individualité propre.

Une attention particulière est portée auprès des enfants de 3 à 6 ans. (locaux spécifiques, sanitaires adaptés...)

Animations

Les activités quotidiennes relèvent :

- du domaine sensoriel : jeux d'eau, modelage, peinture, jeux de graines, relaxation, musique.
- du domaine de la motricité : psychomotricité, rondes, mimes.
- du domaine du développement intellectuel et créatif : puzzles, jeux de construction, peinture, modelage, histoires, contes, chansons, comptines, ateliers créatifs...
- du domaine de la vie en société : jeux de société, jeux de ballon, etc....

En dehors des activités d'éveil, il faut souligner l'importance des jeux libres : poupée, dînette, circuit voiture, jeux de construction, ballon.

AMENAGEMENT DE L'ESPACE

L'aménagement des locaux est organisé selon des espaces spécifiques en fonction des besoins de l'enfant :

- Une salle pour la prise des collations et pour les ateliers dirigés
- Une salle réservée pour les jeux libres
- Une salle pour les jeux éducatifs (puzzles, jeux de société) et les livres
- Une salle aménagée pour des moments de calme et de repos, lorsque l'enfant en ressent le besoin
- Des sanitaires adaptés
- Un bureau pour les animateurs

La cour de l'école élémentaire du Grand Clos ainsi qu'une petite cour devant le local permettent les activités extérieures.

Goûter

Lorsqu'il n'y a pas d'étude, les enfants goûtent dans les locaux de l'accueil périscolaire. Le goûter est préparé par les parents.

G – LE PARTENARIAT :

Pour la bonne marche de sa mission, l'Associations se doivent de développer un partenariat avec :

- les écoles maternelles du Petit Coin et du Grand Clos : lien entre les animatrices, les parents et les enseignants
- l'Association des parents d'élèves des deux écoles : pour répondre à des besoins des quartiers
- la Direction Départementale de la Cohésion Sociale
- la Caisse d'Allocations Familiale
- la Ville de Saint Etienne

H – LES MODALITES D'EVALUATION :

Des réunions sont organisées avec les différents partenaires en cours d'année. Des rencontres avec les directions des écoles ont lieu pour la présentation de l'accueil périscolaire et le suivi de son organisation.

Un bilan qualitatif et un bilan quantitatif sont effectués chaque année et sont transmis à la Ville de Saint-Etienne, à la Caisse d'Allocations Familiales .

Les attentes et le ressenti des familles sur l'accueil périscolaire peuvent être évalués lors de temps de rencontres ou par une enquête de satisfaction.

Des temps de réflexion sont organisés entre la direction et les animateurs pour la mise en œuvre de l'action éducative et son évaluation.

La Charte d'accueil périscolaire de la Ville de Saint-Etienne est un référentiel pédagogique pour la qualité de l'accueil.